

DISPOSITIF CLAUSES SOCIALES D'INSERTION

BILAN D'ACTIVITE 2016



PRESENTATION

INDICATEURS D'ACTIVITES

LES CHIFFRES CLES DE L'ACTIVITE 2016

SYNTHESE GLOBALE

Les heures réalisées	page 6
La répartition par donneur d'ordre	page 6
La répartition par type d'article	page 7
Les opérations	page 8
Les entreprises	page 8
La typologie des 1075 bénéficiaires	page 10
Les heures d'insertion à réaliser au 31/12/2016	page 13

GLOSSAIRE

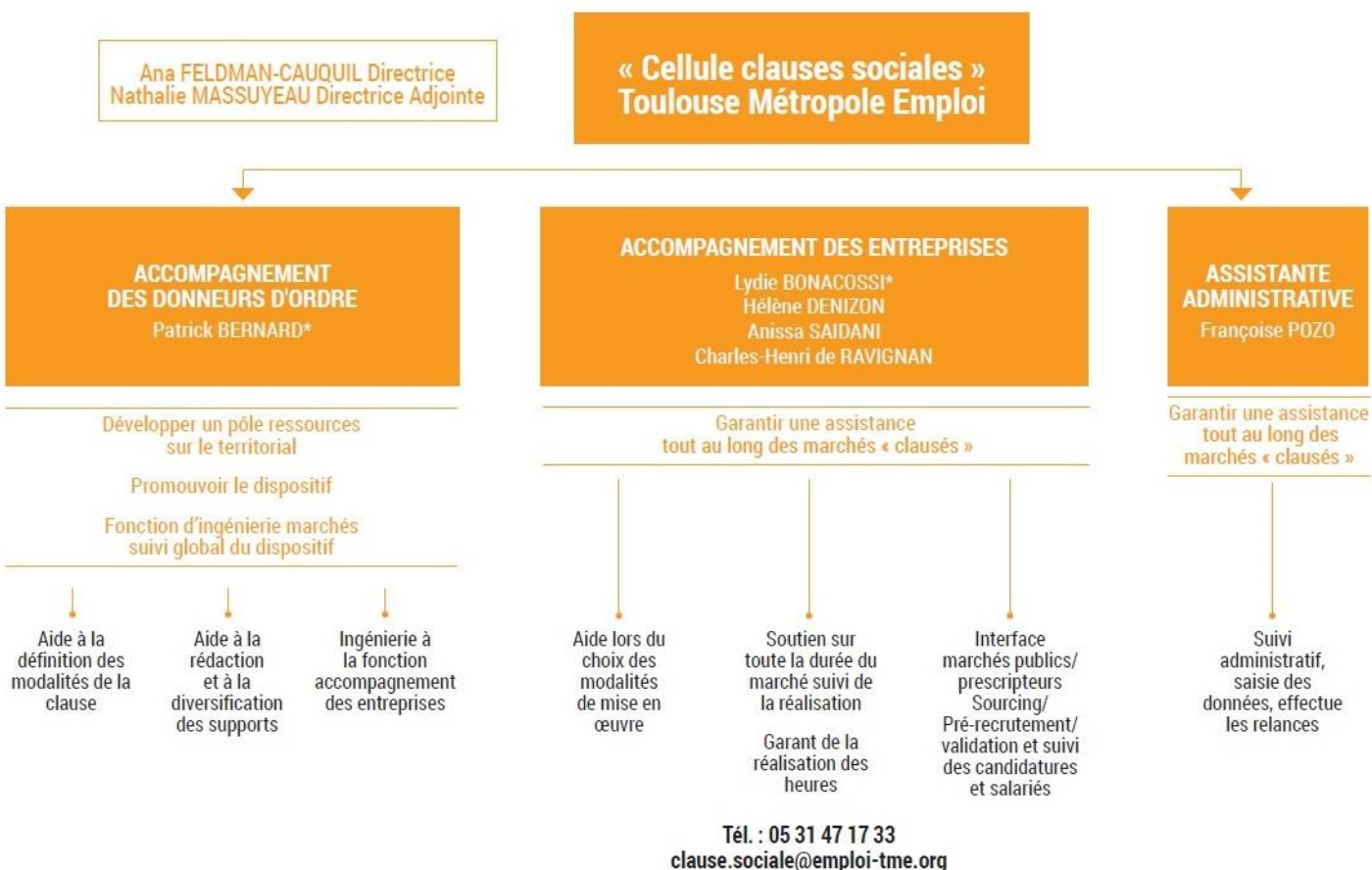
ANNEXES

PRESENTATION

L'objectif des clauses sociales d'insertion est de favoriser l'accès à l'emploi de publics rencontrant des difficultés particulières d'insertion professionnelle**, en utilisant les modalités de l'Ordonnance des Marchés Publics** (ou équivalents), comme levier pour l'insertion notamment des habitants des quartiers de la géographie prioritaire.

Toulouse Métropole aux côtés de nombreux autres donneurs d'ordre a confié à Toulouse Métropole Emploi la mise en œuvre et le suivi des clauses sociales d'insertion :

Pour mener cette mission, TME s'appuie sur un large partenariat et a constitué « la Cellule Clauses Sociales d'Insertion » qui est organisée par fonctions, de manière à renforcer les interventions en direction des donneurs d'ordre, des acteurs économiques, des acteurs de l'emploi, de la formation et de l'insertion.



* Lydie BONACOSSSI, à compter de septembre 2016 –projet expérimental de 16 mois- marchés de l'Etat sur périmètre Région

**Cf. Annexes : publics éligibles et modalités juridiques

INDICATEURS D'ACTIVITES

Les indicateurs d'activités de la Cellule Clause Sociales d'Insertion de TME. Sont présentés ici, les éléments quantitatifs des 3 volets de l'accompagnement proposé.

Volet Assistance aux maîtres d'ouvrage		Volet Accompagnement des entreprises		Volet administratif	
Nombre de donneurs d'ordre contactés	56 Club des donneurs d'ordre et 4 ateliers	Nombre de partenaires / prescripteurs	55 structures (SPE, associations de quartier, entreprises d'insertion, organismes de formation, régies de quartiers...) 5 Instances opérationnelles 49 Offres d'emploi	Nombre de fiches de paie / relevés d'heures saisies	~4300
Nombre de marchés examinés	741	Nombre de contacts entreprises (saisis sur logiciel ABC CLAUSE)	1407 (dont 245 RDV physiques / 1162 téléphoniques-mails)	Nombre de nouveaux contrats saisis	749
Nombre de conventions et avenants donneurs d'ordre signés	5	Nombre de permanences et interventions partenariales	4 Informations collectives auprès des Publics 2 interventions OSEZ	Nombre de nouveaux bénéficiaires saisis	659

ENSEMBLE DES ARTICLES DE L'ORDONNANCE DES MARCHES PUBLICS OU EQUIVALENTS

- 51 maîtres d'ouvrage partenaires dont 38 qui ont généré des heures (30 en 2015)
- 540 828 heures d'insertion, (+13% par rapport à 2015)
- 336 Equivalents Temps Plein
- 51 % de l'activité relève des marchés Ville de Toulouse et Toulouse Métropole (64% en 2015)
- 425 marchés suivis
- 307 entreprises accompagnées (+21% - 2015)

- 1075 bénéficiaires (+16% -2015) dont 38% en QPV et 151 femmes
- 1204 contrats de travail
- 53 % des bénéficiaires sont demandeurs d'emploi de longue durée
- 45% n'ont aucune qualification et 77 % ont un niveau inférieur au BAC
- 29% ont moins de 26 ans

ACTIVITE DES MARCHES EN ARTICLES 38 ET 38-52 OU EQUIVALENTS

- 397 marchés ont été suivis (+17% -2015)
- 412 877 heures réalisées, (soit 257 Equivalent Temps Plein ; +21% -2015),
[Part des heures relevant des marchés ANRU : 1.4 %],
- 50 % des heures réalisées ont concerné le BTP et 50% les services (développement de nouveaux secteurs d'activités : médiation, transport...).
- 694 bénéficiaires, dont 279 habitants des QPV (40 %) et 97 femmes
- 800 contrats de travail ont été signés

ACTIVITE DES MARCHES D'INSERTION -ARTICLE 28

Toulouse Métropole Emploi assure le suivi du volet insertion des marchés d'insertion (article 28 du décret) pour le compte de Toulouse Métropole, de la Ville de Toulouse et de la CAF 31 :

- 127 951 heures d'insertion
- 28 marchés concernés dont 4 marchés CAF 31
- 425 bénéficiaires, dont 35% QPV et 55 femmes
- Contrats : 65% de CDDI (entreprises d'insertion) et 33% de CMAD (associations intermédiaires)

SYNTHESE GLOBALE TOUT ARTICLE CONFONDU

▪ Les heures réalisées

Heures réalisées	2012	2013	2014	2015	2016
	287 734	431 983	508 283	479 695	540 828

Tous donneurs d'ordre et articles de l'ordonnance des marchés publics confondus, **540 282 heures** d'insertion ont été réalisées en 2015 (soit **336 ETP**). On note une augmentation de 13% comparativement à 2015 et de 6% relativement à 2016.

▪ La répartition par donneur d'ordre

On recense **38 donneurs d'ordre** pour lesquels les marchés ont généré des heures d'insertion en 2016.

31 donneurs d'ordre publics	501 134 heures réalisées en 2016
TOULOUSE METROPOLE / VDT	274 208,49
TISSEO-EPIC	88 181,48
OPPIEDA	37 107,80
POLE EMPLOI MIDI PYRENEES	11 758,66
ESID -DEFENSE	9 742,37
CAF 31	8 958,81
ETAT -SGAR	8 109,03
SNCF	7 292,55
UNIVERSITE PAUL SABATIER -UT3	5 666,92
UNIVERSITE JEAN JAURES-UT2	5 658,57
VILLE DE BLAGNAC	5 229,53
EUROPOLIA	4 751,56
SMAT	4 569,40
MINISTERE DE LA DEFENSE	3 786,72
VILLE DE BEAUZELLE	3 676,25
INP TOULOUSE-ENSAT	3 457,90
UNIVERSITE CAPITOLE-UT1	2 768,75
CNES	2 229,50
AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE	2 174,67
ISAE - Ministère de la Défense	2 170,41
CCAS	1 523,54
MINISTERE DE L'INTERIEUR	1 401,11
RECTORAT-SACIM	1 390,17
VILLE TOURNEFEUILLE	1 135,25
DIRSO	1 015,60
DREAL	991,00
VILLE D'AUSSONNE	788,46
OFII	543,20
AGENCE REGIONALE DE SANTE	358,95
MINISTERE DE L'AGRICULTURE	327,24
UNIVERSITE FEDERALE	160,00
7 donneurs d'ordre privés	39 694 heures réalisées en 2016
CASINO IMMOBILIER	22 787,49
KAUFMAN AND BROAD	6 487,92
GOTHAM	3 504,88
GREEN CITY IMMOBILIER	2 395,49
LINK CITY	2 247,93
PITCH PROMOTION	1 320,50
FULTON	949,75

Plus de 50% des heures ont été réalisées dans le cadre des opérations de Toulouse Métropole / Ville de Toulouse.

Près de 18% des heures ont été réalisées en lien avec les opérateurs du réseau de transports de l'agglomération (TISSEO EPIC / SMAT).

Relativement à 2015, on note **10 nouveaux donneurs d'ordre (dont 3 donneurs d'ordre privés)** dont les marchés ont généré des heures.

Au 31/12/2016, 51 donneurs d'ordre sont partenaires de TME.

Outre les 38 donneurs d'ordre dont les marchés ont généré des heures en 2016 ; 13 donneurs d'ordre ont également bénéficié de l'assistance de TME :

DONNEURS D'ORDRE PARTENAIRES - HEURES A VENIR A PARTIR DE 2017 (marchés « clausés » ou « à clauser »)
COLOMIERS HABITAT
DECOSET
SMTC-TISSEO
DGAC-DTI
VNF
INSA
VILLE DE SAINT ORENS
ACCESSITE Compans
SAINT AGNE PROMOTION
AUTRES DONNEURS D'ORDRE PARTENAIRES - PAS D'HEURES A VENIR AU 31/12/16
VILLE AUCAMVILLE
ADOMA
VILLE LESPINASSE
CROUS

▪ **La répartition par type de clause sociale**

Type de clause	Nb marchés	Nb contrats concernés	Nb bénéficiaires concernés	Nb heures réalisées
Condition d'exécution (Article 38 ou équivalent)	384	790	688	396 888,00
Critère de jugement des offres (Articles combinés 38 et 52 ou équivalent)	13	34	32	15 988,85
Marchés d'insertion (Article 28)	28	444	425	127 951,00
TOTAL*	425	1 204	1 075	540 828,17

**déduction faite des bénéficiaires et contrats concernés par plusieurs procédures*

Les marchés concernés par l'article 38 uniquement restent majoritaires et représentent 90% des marchés et plus de 73% des heures.

La combinaison des articles 38 et 52 (ou équivalent) dans lesquels la clause sociale d'insertion est un critère de jugement, représente 8% des marchés et 3% des heures réalisées.

Les marchés d'insertion (exclusivement mis en œuvre par Toulouse Métropole, la Ville de Toulouse et la CAF 31 en 2016) représentent 7% des marchés, 24% des heures réalisées.

▪ **Le tableau de flux d'activité trimestrielle: bénéficiaires, contrats et heures**

Période	Nombre de bénéficiaires	dont nouveaux bénéficiaires	Nombre de contrats	dont nouveaux contrats	Nombre d'heures travaillées
1er trimestre 2016	626	184	643	190	110 066,98
2ème trimestre 2016	723	213	749	219	139 548,17
3ème trimestre 2016	739	165	775	173	144 888,02
4ème trimestre 2016	713	160	743	167	146 325,00
TOTAL	1 075	659	1 204	749	540 828,17

On note un nombre d'heures croissant durant l'année 2016.

Parmi les 1075 bénéficiaires ayant travaillé en 2016, on note 61% de nouveaux bénéficiaires.

▪ **Les opérations**

	Opérations	Dont GPV-ANRU	Marchés (lots)	Dont GPV-ANRU
Suivies 2016	201	6	425	13

Evolution 2015 / 2016	Opérations clausées
	↗ 27%

On note une forte augmentation du nombre d'opérations et de de marchés suivis en 2016.

L'ANRU représente environ 3% des opérations et 3% des marchés.

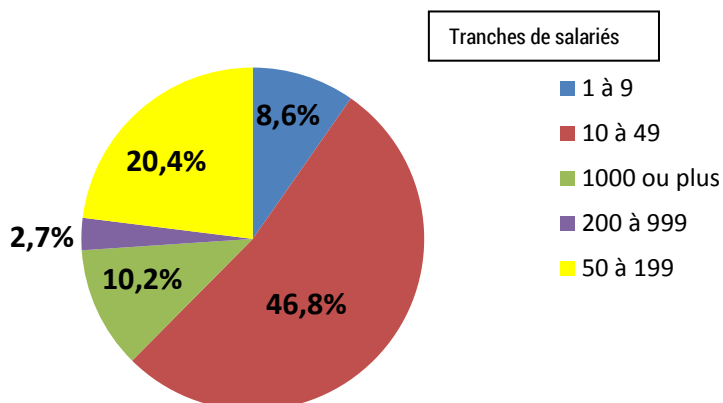
▪ **Les entreprises**

	2012	2013	2014	2015	2016
Nombre d'Entreprises	178	194	253	253	307

Le nombre d'entreprises concernées **est en augmentation**. Celle-ci est principalement liée à l'accompagnement de **nouvelles entreprises dans le cadre des marchés privés**.

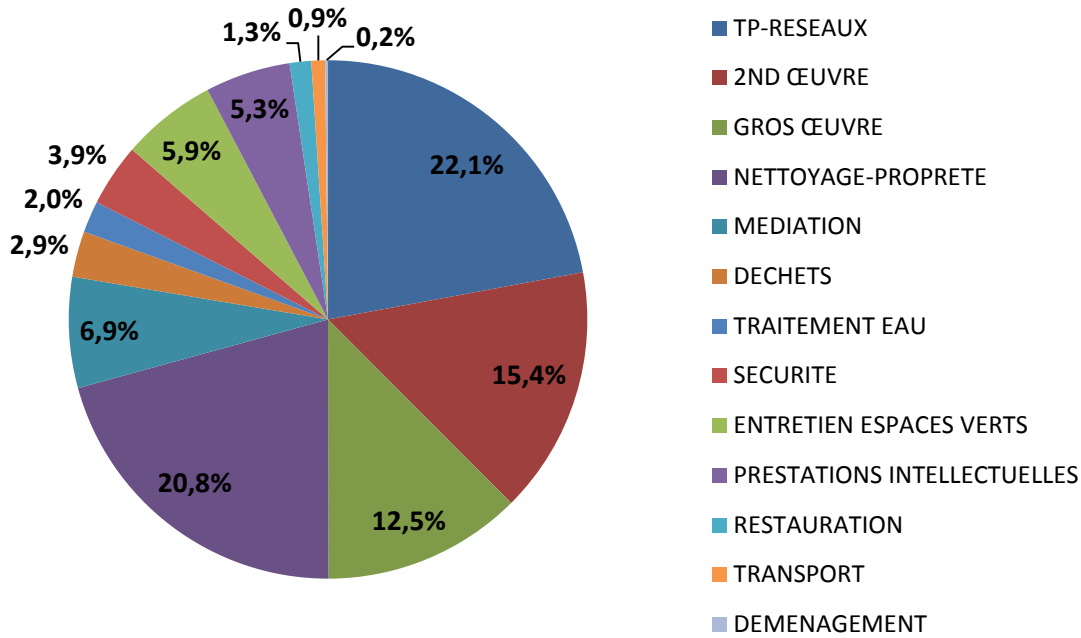
Près de 2/3 des entreprises interviennent dans le BTP et 1/3 dans les services.

La répartition par tranche de salariés des entreprises attributaires



On note un fort poids des PME qui représente 76% des entreprises accompagnées.

▪ Répartition des heures d'insertion par secteurs d'activités (hors marchés d'insertion)

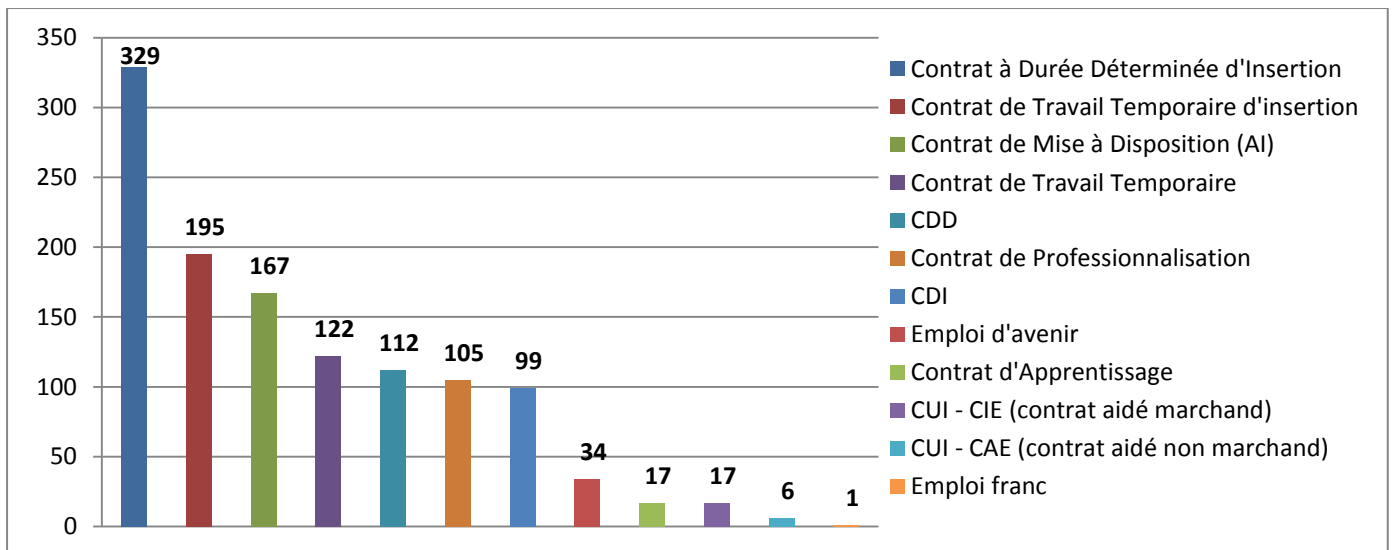


Ainsi 50 % des heures sont réalisées dans les marchés de travaux et 50% dans les marchés de services.

Avec la poursuite du travail de diversification, **des secteurs d'activités se sont développés dans les services.**

Avec l'apparition de nouveaux donneurs d'ordre et la poursuite du travail de diversification, **des secteurs d'activités se sont développés dans les prestations intellectuelles** (informatique, accompagnement professionnel...).

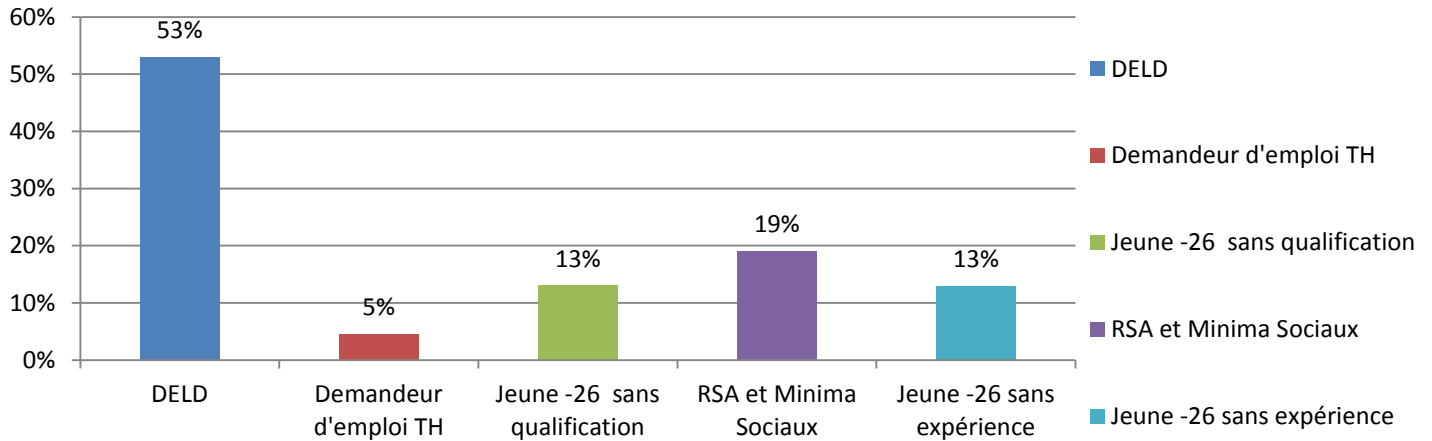
▪ Les contrats



Parmi les 1 204 contrats, tous articles confondus, 66% des contrats (CDDI, CTTI, Contrats de mise à disposition, alternance) relèvent de l'insertion par l'activité économique (GEIQ inclus).

▪ **La typologie des 1075 bénéficiaires**

La répartition par statut à l'entrée dans le dispositif



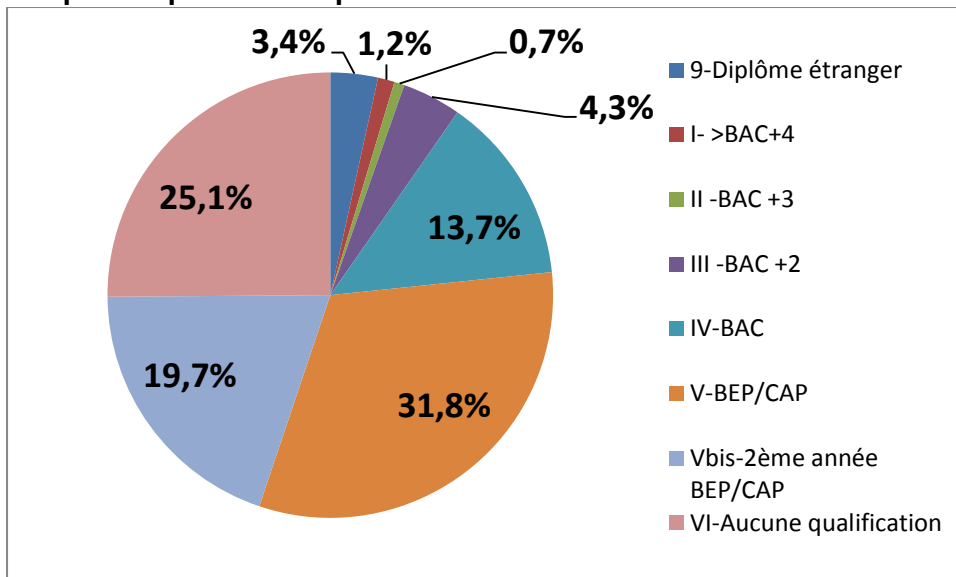
*un même participant peut avoir plusieurs statuts

Comme en 2015, on comptabilise plus de 50% de demandeurs d'emploi longue durée.

La répartition par genre

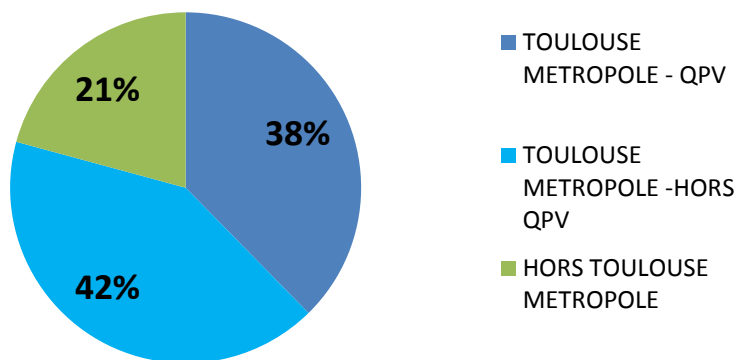
Les femmes représentent 14%, tout comme les années précédentes, notamment en raison de la part importante du BTP et malgré le développement des marchés de services. En valeur absolue, le nombre de femmes est en augmentation à l'instar du nombre de bénéficiaires (151 en 2016 contre 129 en 2015).

La répartition par niveau de qualification



45% des bénéficiaires n'ont pas du tout de qualification (idem en 2015)
77% d'entre eux ont un niveau inférieur ou égal au BEP / CAP (contre 76% en 2015)

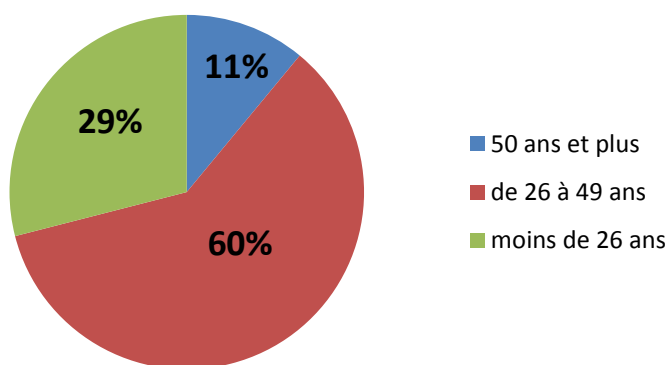
La répartition par domiciliation



38% des bénéficiaires, soit 407 personnes (53 femmes et 354 hommes) habitent en QPV (38% en 2015-référence ZUS)

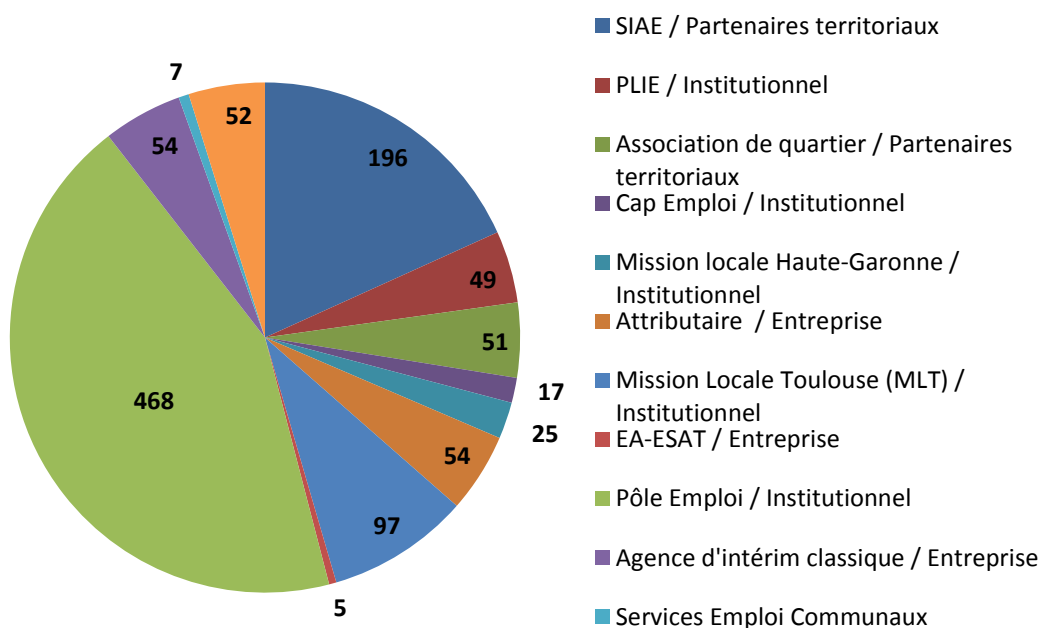
Au total, 81% des bénéficiaires résident sur le territoire de Toulouse Métropole

La répartition par tranche d'âge



On comptabilise moins d'1/3 de jeunes de moins de 26 ans (-5 pts relativement à 2015)

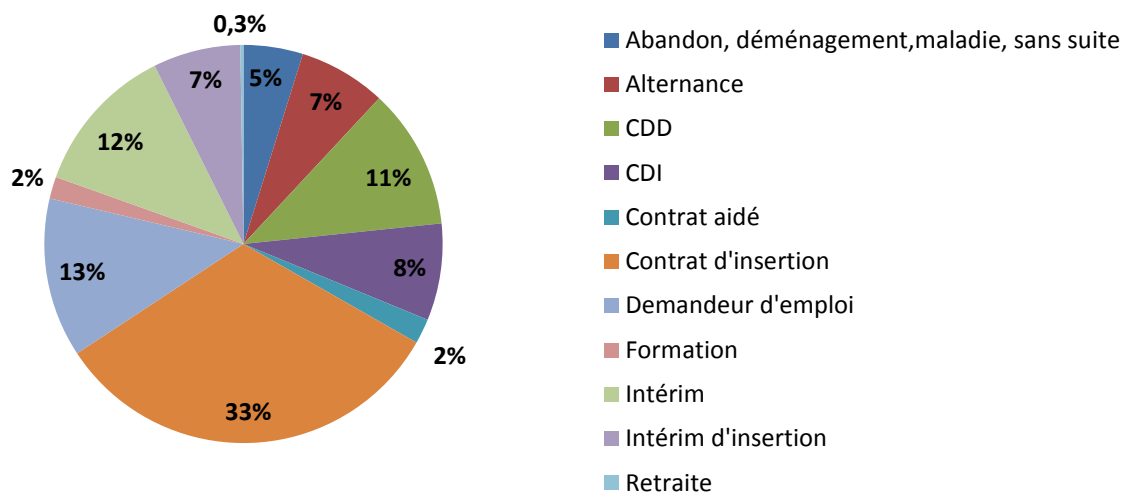
La répartition par prescripteur



61% des bénéficiaires ont été orientés par les partenaires institutionnels du Service Public de l'Emploi (PLIE, Missions locales, Pôle Emploi, Cap Emploi).

La situation des nouveaux bénéficiaires 2015 un an après leur premier emploi dans le cadre de la clause sociale

Sur les 545 bénéficiaires entrés en 2015, les situations à 12 mois de 394 bénéficiaires (72% de la cohorte) ont pu être renseignées par les partenaires (opérateurs d'insertion, prescripteurs et entreprises).



Parmi les situations renseignées, 82% des personnes entrées en 2015 sont toujours en emploi 12 mois après leur démarrage. 18% des personnes sont demandeurs d'emploi ou inactifs.

Les heures d'insertion à réaliser au 31/12/2016

Au 31/12/2016, on comptabilise d'ores et déjà dans le cadre de nouveaux marchés en consultation et sur les marchés en cours, et hors nouveaux marchés à venir non contractualisés, **un potentiel de 764 347 heures soit environ 476 ETP** à réaliser sur 2016 et au-delà (contre 422 210 heures au 31/12/2015).

TOULOUSE METROPOLE / VDT*	298845
EUROPOLIA	106413
TISSEO-EPIC	83394
SMAT	79960
OPPIDEA*	30388
DGAC-DTI*	22970
UNIVERSITE PAUL SABATIER -UT3	19864
POLE EMPLOI MIDI PYRENEES	16901
ETAT -SGAR*	13660
SNCF	13625
CNES	10627
GREEN CITY IMMOBILIER	7255
INSA	6500
CAF 31*	6300
ESID -DEFENSE	5500
UNIVERSITE CAPITOLE-UT1	5162
KAUFMAN AND BROAD	5012
MINISTERE DE LA DEFENSE	4781
COLOMIERS HABITAT	3500
VILLE DE BLAGNAC	3047
SAINT AGNE PROMOTION	3000
UNIVERSITE JEAN JAURES-UT2*	2918
RECTORAT-SACIM	2328
AGENCE REGIONALE DE SANTE	2041
DREAL	1959
UNIVERSITE FEDERALE	1800
GOTHAM	1420
ACCESSITE Compans	1350
DIRSO*	1167
DECOSET	740
VILLE TOURNEFEUILLE	665
AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE	500
SMTC-TISSEO	400
ISAE - Ministère de la Défense	190
VNF	140
CCAS	26
VILLE DE SAINT ORENS	En cours d'estimation
	764 347,75

*Estimations pour les marchés à bons de commande et marchés pluriannuels reconductibles. Non prise en compte des marchés d'insertion (art 28) sans objectif d'heures quantifiées au stade de la consultation.

A

- AI :** Association Intermédiaire
ANRU : Agence Nationale de la Rénovation Urbaine

C

- CA :** Contrat d'Apprentissage
CDDI : Contrat à Durée Déterminée d'Insertion
C.Prof : Contrat de Professionnalisation
CUI : Contrat unique d'insertion

D

- DCE :** Dossier de Candidature des Entreprises
DE : Demandeurs d'emploi
DELD : Demandeur d'emploi de longue durée

E

- EI :** Entreprise d'insertion
ETTI : Entreprise de travail temporaire d'insertion
ETP : Equivalent Temps Plein

I

- IAE :** Insertion par l'activité économique

G

- GEIQ :** Groupement d'employeurs pour l'insertion et la qualification

M

- MLT :** Mission Locale Toulouse
MLHG : Mission Locale Haute-Garonne

O

- OF :** Organisme de Formation

P

- PE :** Pôle Emploi

Q

- QPV :** Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville

R

- RSA :** Revenu de solidarité active
RQ : Régie de quartier
RQTH : Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé

S

- SIAE :** Structure d'insertion par l'activité économique

T

- TH :** Travailleur handicapé
TP : Travaux Public

V

- VRD :** Voierie Réseau Divers

Z

- ZUS :** Zone urbaine sensible

Annexes

Le cadre juridique des clauses sociales d'insertion

L'article 38 : l'insertion peut être une condition d'exécution du marché en prenant en compte des éléments à caractère social. Une partie des heures de travail est réservée à une démarche d'insertion. Ces marchés concernent tous les opérateurs économiques.

L'article 52 (combiné à l'art. 38) : l'insertion peut être un critère de choix de l'entreprise en prenant en compte les performances en insertion professionnelle des publics en difficulté.

L'article 28 : marchés de services de qualification et d'insertion professionnelle : visent en priorité les structures de l'IAE (entreprises d'insertion (EI), associations intermédiaires (A.I) et ACI). L'objet principal du marché est l'insertion.

L'article 36 : marchés réservés :

- (36.1) seules sont concernées les Entreprises Adaptées (E.A) ou Etablissements et Services d'Aide par le Travail (E.S.A.T).
- (36.2) seules sont concernées les Structures d'Insertion par l'Activité Economique.

Rappel du mode de calcul des heures d'insertion (ART 38 -38/52 OU EQUIVALENTS)

Montant des travaux Hors Taxe X la part de main d'œuvre X taux d'insertion

Salaire horaire moyen du secteur

Les publics éligibles à la clause d'insertion (extrait CCAP-type ART 38-38/52 OU EQUIVALENTS)

Les personnes concernées sont :

*** En priorité les habitants des Quartiers Prioritaires Politique de la Ville**

- Demandeurs d'emploi depuis plus d'un an,
- Bénéficiaires des minima sociaux,
- Demandeurs d'emploi reconnus travailleurs handicapés,
- Demandeurs d'emploi âgés de plus de 50 ans,
- Demandeurs d'emploi de moins de 26 ans sans qualification ou sans expérience.

Les modalités de la clause d'insertion (extrait CCAP-type ART 38-38/52 OU EQUIVALENTS)

La mise en œuvre des clauses d'insertion, c'est :

- Une embauche directe (CDD, contrats en alternance, CDI...);
- Le recours à la mise à disposition de personnel par le biais : d'un Groupement d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification, d'une Entreprise de Travail Temporaire d'Insertion, d'une Association Intermédiaire...;
- La cotraitance ou la sous-traitance avec une Entreprise d'Insertion.

Le Conseil d'Administration de Toulouse Métropole Emploi



Toulouse Métropole Emploi • 32, rue de la Caravelle • 31500 Toulouse • Tél. : 05 31 47 17 33 • Fax : 05 31 47 17 30 • contact@emploi-tme.org